

presse du Nouveau parti démocratique qui a eu lieu hier dans un sauna de Thunder Bay, en Ontario?

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES STUPÉFIANTS

LA COMMISSION DES NATIONS UNIES—LE CANADA À LA RÉUNION PROCHAINE

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose-Moutain): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement compte-t-il, lors de la réunion que la Commission des Nations Unies pour le contrôle de la drogue tiendra à la fin de septembre en Europe en vue de consolider l'accord de 1961, appuyer les autorités américaines qui s'efforcent depuis quelques jours d'obtenir le concours du Canada en vue d'une action commune destinée à renforcer les contrôles et à éliminer le trafic illicite de la drogue?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que l'objectif de cette réunion n'est pas de parvenir à des conclusions définitives, mais plutôt d'engager un dialogue entre les différents pays lequel pourrait, en fin de compte, déboucher sur un accord.

M. Southam: Je voudrais poser une question supplémentaire basée sur une déclaration faite par le Dr Ross Chapman, conseiller spécial du gouvernement fédéral qui doit représenter notre pays aux réunions prévues en Europe en septembre. Dans cette déclaration qu'il a faite vendredi dernier, le Dr Chapman a indiqué que la position du gouvernement canadien n'avait pas encore été définie.

L'hon. M. Munro: Je ne vois pas de contradiction entre cela et ce que j'ai dit.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET D'ESSAIS NUCLÉAIRES À AMCHITKA—L'OPPORTUNITÉ D'UN RECOURS AUX NATIONS UNIES OU À LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet de l'expérience nucléaire massive prévue à Amchitka, et qui n'est toujours pas contremandée. Nous dirait-il si, au lieu de s'adresser d'une façon servile à Washington ou même dans le cas d'une telle démarche, lui ou son gouvernement songe à soumettre cette grave question aux Nations Unies ou à la Cour internationale de justice?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les États-Unis n'acceptent pas la juridiction de la Cour internationale. Malgré l'ignorance des membres du NPD, je ne crois pas que les États-Unis se sentent liés

[M. Murphy.]

de quelque façon que ce soit par une décision qui ne les engage à rien, selon eux.

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, je rappelle au premier ministre que les États-Unis font partie des membres fondateurs des Nations Unies et je voulais savoir quelle démarche il songe à entreprendre auprès de cette organisation.

Le très hon. M. Trudeau: En réponse à cette question, monsieur l'Orateur, je dois dire que nous aborderons ce sujet général au cours du débat sur l'interdiction des essais nucléaires.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LE CHEF INDIEN ED BIRD ABATTU PAR UN GENDARME DANS LES T.N.-O.—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Erik Nielsen (Yukon): Puis-je poser une question au solliciteur général, monsieur l'Orateur? A-t-il, en vertu des dispositions de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada, institué une enquête sur le meurtre du chef indien Ed Bird dans les Territoires du Nord-Ouest?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, comme je l'ai indiqué mardi à la Chambre, je pense qu'il serait préférable tout d'abord d'étudier le rapport du coroner, et je suis d'avis qu'il appartient au ministre de la Justice, qui est procureur des Territoires du Nord-Ouest, de répondre à cette question.

[Traduction]

M. Nielsen: Puisque la GRC relève de sa compétence et comme les dispositions de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada prévoient des enquêtes de ce genre, en institue-t-on une aux termes de cette loi?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, il y a quelque chose qui prévaut sur la loi sur la Gendarmerie royale, c'est-à-dire le processus normal des tribunaux, et je crois qu'avant d'instituer quelque enquête que ce soit, il serait bon de compiler le rapport du coroner qui, au premier chef, est le responsable dans une enquête à ce sujet.

[Traduction]

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'ai encore une question supplémentaire à poser au ministre de la Justice. L'enquête du coroner étant terminée et son rapport étant probablement parvenu aux fonctionnaires du ministre, celui-ci peut-il indiquer à la Chambre si l'on mène une enquête sur le meurtre du chef indien Ed Bird par un membre de la GRC?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'enquête du coroner et le verdict du jury à cet égard ont conclu à l'exonération de l'agent de la GRC. Notre service de Yellowknife m'informe que la transcription de l'enquête sera prête le 17 ou le 18 septembre et lorsqu'elle me parviendra je déciderai s'il y a lieu de poursuivre l'affaire.